

ENSAB

44 Bd de Chézy Centre
35000 - RENNES

ENSAB ACCUEIL AMPHI SANITAIRES

44 Bd de Chézy Centre
35000 - RENNES

Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES



SOMMAIRE

MENUISERIES INTERIEURES	2
04.0 GENERALITES	2
04.0.1 DOCUMENTS DE REFERENCES.....	2
04.0.2 PRESTATIONS DUES PAR L'ENTREPRENEUR.....	2
04.0.3 PRESERVATION ET TRAITEMENT DES BOIS	2
04.0.4 LUTTE CONTRE LES TERMITES.....	2
04.0.5 PROVENANCE DES BOIS.....	3
04.0.6 ETIQUETAGE DES MATERIAUX	3
04.0.7 TRAVAUX EN SITE OCCUPÉ	3
04.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX	3
04.1.1 BLOC-PORTE	3
04.1.1.1 DEPOSE VANTAUX	3
04.1.1.2 BLOC PORTE AME PLEINE - HUISSERIE BOIS - ISOPLANE - STRATIFIE.....	3
04.1.1.3 BLOC PORTE AME PLEINE - HUISSERIE BOIS IROKO	4
04.1.1.4 CHANGEMENT DE SENS DE PORTE	5
04.1.2 PLINTHES BOIS DUR DITO EXISTANT.....	5
04.1.3 REPRISES PARQUET BOIS MASSIF.....	5
04.1.4 TRAITEMENT PARQUET	6
04.1.5 CONDAMNATION PORTE EXISTANTE	6
04.1.6 MOULURES ET HABILLAGES	6
04.1.7 POTEAU D'ABOUT DE CLOISON	7
04.1.8 CHASSIS VITRE BOIS FIXE	7
04.1.9 CHASSIS VITRE BOIS COULISSANT	7
04.1.10 PLAFOND BOIS	7
04.1.11 ESTRADE BOIS	8
04.1.12 PANNEAU BOIS VERTICAL	8
04.1.13 CUISINE	8
04.1.14 MEUBLE ETAGERES M1	9
04.1.15 MEUBLE BUREAU B1	9
04.1.16 ETAGERE BOIS	10
04.1.17 MAIN COURANTE INTERIEURE SUR POTEAUX METALLIQUES.....	10
04.1.18 TABLEAU D'AFFICHAGE	10
04.1.19 SIGNALÉTIQUE	10
04.1.20 NETTOYAGE DE CHANTIER.....	11

MENUISERIES INTERIEURES

04.0 GENERALITES

04.0.1 DOCUMENTS DE REFERENCES

D'une façon générale, les travaux du présent lot doivent répondre aux prescriptions techniques, documents techniques unifiés, cahier des charges du CSTB et normes françaises en vigueur à la date de la signature des marchés.

04.0.2 PRESTATIONS DUES PAR L'ENTREPRENEUR

Outres les travaux décrits à la charge du présent lot dans les documents contractuels et sauf stipulations contraires, l'entreprise doit en outre, et en coordination avec les autres lots :

- * Les études complémentaires et plans d'exécution. L'établissement des plans de réservations et de détail d'exécution ainsi que la définition des besoins en génie civil spécifiques à ses travaux dans le cadre des aménagements prévus au présent dossier. Dans le cas où ces renseignements ne seraient pas communiqués en temps utile, toutes les sujétions de génie civil seraient exécutées par l'entreprise de Gros Œuvre aux frais de l'entreprise du présent lot. Ces plans seront soumis à l'approbation de l'architecte, du bureau de contrôle et diffusés pour les besoins du chantier aux divers corps d'état intéressés.
- * La fourniture, le transport et la mise en œuvre des produits propres à l'exécution de ses travaux.
- * La fourniture des bois, produits dérivés du bois (contreplaqué, panneaux de particules, panneaux de fibre), produits en fibres ciment, plaques de parement en plâtre, produits et articles métalliques ou en matériaux de synthèse, etc., entrant dans la constitution des menuiseries.
- * Les traitements de préservation et de protection des bois.
- * La fabrication en atelier, éventuellement la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation définitive ou le maintien provisoire des menuiseries.
- * La fourniture des huisseries, bâtis métalliques et encadrement de baies à incorporer.
- * L'indication des réservations des trous de scellement.
- * L'exécution des scellements à sec à l'aide de chevilles plastique, chevilles à expansion, douilles autoforeuses, etc.
- * Les mises en jeux, réglages et ajustages des menuiseries.
- * L'enlèvement des protections provisoires des ouvrages.
- * La fourniture et la pose des quincailleries, sauf spécifications contraires des documents particuliers du marché.
- * La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose et dépose et les frais s'y afférents.
- * Le nettoyage des salissures occasionnées par son intervention compris évacuation des résidus et leur transport en décharge agréée.

04.0.3 PRESERVATION ET TRAITEMENT DES BOIS

Le ou les systèmes de traitement, protection et préservation des bois sont appliqués suivant les spécifications du DTU et Normes en vigueur. La durabilité naturelle ou conférée du bois est adaptée à la classe d'emploi.

Les produits de traitement sont homologués au Label CTBF et choisis en fonction de la localisation des éléments mis en place :

Classe de risque 1

Situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est sous abri, entièrement protégé des intempéries et non exposé à l'humidification.

Classe de risque 2

Situation dans laquelle le bois ou produit à base de bois est sous abri et entièrement protégé des intempéries, mais où une humidité ambiante élevée peut conduire à une humidification occasionnelle mais non persistante.

Classe de risque 3

Situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois n'est ni abrité, ni en contact avec le sol. Il est, soit continuellement exposé aux intempéries, ou soit à l'abri des intempéries mais soumis à une humidification fréquente.

Classe de risque 4

Situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est en contact avec le sol ou de l'eau douce et est ainsi exposé en permanence à l'humidification.

Classe de risque 5

Situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est en permanence exposé à de l'eau salée.

Ce traitement doit être effectué par une station titulaire de l'agrément professionnel, dit station agréée CTB, ou à défaut, conformément aux prescriptions du centre technique du bois.

Le produit employé ne doit pas tâcher ou altérer la teinte des éléments destinés à rester apparents ni risquer de provoquer des réactions sur les peintures et vernis.

04.0.4 LUTTE CONTRE LES TERMITES

Suivant le décret n° 2006-591 du 23 mai 2006 relatif à la protection des bâtiments contre les termites et autres insectes xylophages et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation, les bâtiments neufs doivent être conçus et construits de façon à résister à l'action des termites et autres insectes xylophages.

Les mêmes obligations s'imposent lors de l'introduction dans un bâtiment existant d'éléments en bois ou matériaux dérivés participant à la solidité de la structure.

A cet effet doivent être mis en œuvre, pour les éléments participant à la solidité des structures, soit des bois naturellement résistant aux insectes ou des bois ou matériaux dérivés dont la durabilité a été renforcée, soit des dispositifs permettant le traitement ou le remplacement des éléments en bois ou matériaux dérivés.

Dans les départements dans lesquels a été publié un arrêté préfectoral pris pour l'application de l'article L. 133-5, les bâtiments neufs doivent être protégés contre l'action des termites.

Il appartient donc à l'entreprise de s'assurer auprès de la Mairie si la construction projetée est située dans un secteur concerné.

En cas de démolition totale ou partielle d'ouvrage situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui procédera à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

L'entrepreneur fournit, au plus tard à la réception des travaux, une notice technique (ANNEXE 1 de l'arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R.112-2 à R.112-4 du code de la construction et de l'habitation) indiquant les dispositifs, les protections ainsi que les références et caractéristiques des matériaux mis en œuvre.

04.0.5 PROVENANCE DES BOIS

Tous les bois utilisés devront justifier de leur origine d'une exploitation gérée durablement (avec reconstitution de la ressource), par la fourniture d'un label (FSC, PEFC).

Le titulaire du lot s'engage à fournir en phase de préparation de chantier, les documents d'écocertification de tous les bois utilisés sur site et les justificatifs des fournisseurs.

04.0.6 ETIQUETAGE DES MATERIAUX

Les produits et matériaux de construction, revêtement de mur et de sol, peinture et vernis sont étiquetés A au sens de l'arrêté du 19 avril 2011 (Se référer à la liste indicative des produits entrant dans le champ d'application du décret n°2011-321 du 23 mars 2011). La durabilité naturelle ou conférée du bois (normes NF EN 350-2 et NF 351-1) est adaptée à la classe d'emploi (déterminée dans la norme NF EN 335)

En cas de traitement des produits bois, ce dernier est réalisé par un produit biocide, en phase aqueuse conforme à la directive 98/8/CE et le bois traité est labellisé CTB-B+ (ou équivalent),; ou le bois est traité en usine avec un produit labellisé CTB-P+ ou équivalent.

04.0.7 TRAVAUX EN SITE OCCUPÉ

Les travaux du présent marché seront exécutés en site occupé.

L'entreprise reconnaît avoir parfaitement intégré cette contrainte dans l'établissement de son offre.

Elle devra organiser ses interventions de manière à garantir en permanence la sécurité des occupants, du public et du personnel, ainsi que la protection des biens, conformément à la réglementation applicable aux ERP.

La continuité de l'exploitation du site devra être assurée pendant toute la durée des travaux. Les nuisances (bruit, poussières, vibrations, odeurs, circulations) devront être strictement limitées.

Toutes les sujétions induites par le caractère occupé du site et par le fonctionnement d'un ERP (phasage, protections collectives et individuelles, signalisation, clôtures, isolement des zones de travaux, nettoyage renforcé, horaires adaptés, etc.) sont réputées incluses dans les prix du marché.

04.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

04.1.1 BLOC-PORTE

NOTA :

* La pose des blocs portes dans les ouvrages existants reste à la charge du présent lot.

* La pose des blocs portes avec huisserie bois en tunnel dans les murs en béton ou parpaing reste à la charge du présent lot, calfeutrement à la charge du lot gros œuvre

* L'implantation et la pose des huisseries dans les cloisons légères est à la charge du lot Cloisons.

* Pour les portes posées en tunnel, prévoir la fourniture et pose d'un habillage d'ébrasement constitué :

- d'un chambranle périphérie de section 50x10 au 2 faces permettant de cacher les jonctions entre les différents matériaux et les calfeutrements

04.1.1.1 DEPOSE VANTAUX

Dépose soignée de vantaux de porte, compris dépose de quincaillerie, gonds et rebouchage des trous.

Ces vantaux seront à réutiliser ultérieurement par le présent lot pour fabriquer le nouveau mobilier du projet.

L'huisserie sera laissée en place.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte et tableau de portes :

- Bloc-porte entre l'accueil et la salle C007

04.1.1.2 BLOC PORTE AME PLEINE - HUISSERIE BOIS - ISOPLANE - STRATIFIE

Fourniture et pose de blocs portes à âme pleine finition stratifiée :

Huisserie

Huisserie en sapin du nord à recouvrement sur cloison de distribution en placostil ou en feuillure pour murs en béton. Y compris toutes sujétions de pièces d'assemblages, fixations par pattes, tapées pour rattrapage des doublages

Butées caoutchouc en feuillure

Ferrage des huisseries

* trois paumelles mâles standards pour portes à chants droits

Vantaux

* Porte isoplane à âme pleine et parois en panneaux finition stratifiée

Quincaillerie

* Coffre serrure à larder compris accessoires

Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES

- * Paumelles bichromées pour huisserie (3U)

Equipement de portes suivant tableau de portes :

- * Béquillage LC3 VACHETTE sur rosace
- * Dispositif de condamnation et décondamnation extérieure pour les WC
- * Butée de porte 3737 BEZAULT
- * Crémone pompier
- * Cylindre européen à poser. Fourniture par l'ENSAB
- * Sélecteur de fermeture
- * Ferme-porte
- * Barre de tirage PMR

Réaction au feu : Suivant tableau de portes

Acoustique : Suivant tableau de portes

Nombre de vantaux : Suivant tableau de portes

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

NOTA :

- * Passage libre minimum porte ouverte 77 cm
- * La pose des blocs portes dans les ouvrages existants reste à la charge du présent lot.
- * L'implantation et la pose des huisseries dans les cloisons légères est à la charge du lot Cloisons.

Localisation :

- Ensemble :

Suivant plans architecte et tableau de portes :

- Ensemble des portes stratifiées du projet

04.1.1.3 BLOC PORTE AME PLEINE - HUISSERIE BOIS IROKO

Fourniture et pose d'un bloc-porte à âme pleine avec huisserie bois en IROKO dito existant :

Huisserie

Huisserie en bois essence IROKO à recouvrement sur cloison de distribution en placostil. Y compris toutes sujétions de pièces d'assemblages, fixations par pattes, tapées pour rattrapage des doublages. Destinée à recevoir une lasure de finition.
Butées caoutchouc en feuillure

Ferrage des huisseries

Trois paumelles mâles standards pour portes à chants droits

Vantaux

Porte âme pleine en bois IROKO dito existant destinée à recevoir une lasure de finition.

Quincaillerie

- * Coffre serrure à larder compris accessoires
- * Paumelles bichromées pour huisserie (3U)

Equipement de portes suivant tableau de portes :

- * Butée de porte 3737 BEZAULT
- * Béquillage sur rosace dito existant
- * Ferme-porte
- * Serrure
- * Cylindre européen à poser. Fourniture par l'ENSAB
- * Barre anti panique avec béquille côté extérieur dito existant. Coloris de la béquille en laiton dito existant
- * Poignée rallongée coloris laiton

Réaction au feu : Suivant tableau de portes

Acoustique : Suivant tableau de portes

Nombre de vantaux : Suivant tableau de portes

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

NOTA :

- * Passage libre minimum porte ouverte 77 cm
- * La pose des blocs portes dans les ouvrages existants reste à la charge du présent lot.
- * L'implantation et la pose des huisseries dans les cloisons légères est à la charge du lot Cloisons.
- * Le visuel des portes en IROKO devra être dito existant avec joints creux / cadres / etc.
- * La porte P006 devra permettre de s'ouvrir à 180°.
- * Pour la Porte P006, le PV feu PF 1/2H devra rester valide après les travaux sur la porte. Si ce n'est pas possible, prévoir une porte neuve avec PV PF1/2H.

Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte et tableau de portes :

- Bloc-porte d'accès à la salle C007 depuis l'accueil
- Bloc-porte d'accès à la salle C007 depuis le dégagement B, compris re-ferrage de l'huissierie pour ouverture de la porte dans le sens de la sortie
- Bloc-porte d'accès à l'accueil depuis le hall

04.1.1.4 CHANGEMENT DE SENS DE PORTE

Modification du sens d'ouverture d'une porte intérieure existante, y compris l'ensemble des adaptations nécessaires sur le vantail, le bâti et les finitions, afin d'obtenir un ouvrage conforme et fonctionnel ouvrant à 180°.

Les travaux comprennent :

- Dépose du vantail existant
- Modification du bâti (huissierie) pour inversion du sens d'ouverture, y compris reprise ou remplacement des paumelles
- Reprise des feuillures et ajustements nécessaires
- Dépose et repose ou remplacement à l'identique de la quincaillerie (poignées, serrure, gâche) adaptée au nouveau sens d'ouverture
- Rebouchage soigné des anciens percements (trous de poignées, de serrure, de paumelles, gâches, etc.) par matériaux compatibles avec le support
- Ponçage, ragréage et finitions des zones rebouchées
- Reprise des finitions (peinture, vernis ou équivalent) à l'identique de l'existant sur les parties impactées
- Réglages finaux pour assurer une ouverture/fermeture correcte

Les travaux devront être réalisés sans dégradation des ouvrages existants conservés.

Les finitions devront présenter un aspect homogène, sans traces visibles de reprise.

Les éléments de quincaillerie devront être compatibles avec la porte existante et conformes aux normes en vigueur.

NOTA :

- Prévoir le déplacement de la butée de porte existante dans le dégagement B en fonction du nouveau sens d'ouverture du bloc-porte
- La porte P006 devra permettre de s'ouvrir à 180°.
- Pour la Porte P006, le PV feu PF 1/2H devra rester valide après les travaux sur la porte. Si ce n'est pas possible, prévoir une porte neuve avec PV PF1/2H.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Porte existante entre la salle C007 et le dégagement B

04.1.2 PLINTHES BOIS DUR DITO EXISTANT

Fourniture et pose de plinthes en bois dur dito existant à bords droits (hauteur dito existant) traitées 1er choix et destinées à recevoir une lasure en finition au lot peinture.

Fixation par collage et pointage sur doublages, cloisons et murs de toutes natures (fixations à adapter en fonction des supports).

Compris toutes sujétions de coupes, ajustement, assemblages à coupe d'onglet, découpe et adaptation au droit des menuiseries extérieures, huisseries...

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Sur l'ensemble des cloisons créées, hors pièces recevant du carrelage au sol

04.1.3 REPRISES PARQUET BOIS MASSIF

Fourniture et pose d'un parquet bois massif en IROKO sur support existant.

Prévoir la reprise du ragréage sous les reprises de parquet (ragréage P4).

NOTA :

- Prévoir la dépose soignée du parquet bois existant de la marche béton qui sera démolie par le lot GO pour réutilisation ultérieure. Dépose à effectuer avant le curage des zones de travaux
- Les reprises ne concernent que de petites surfaces ponctuelles. Aucune pièce n'est entièrement parquetée à neuf.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Reprises de parquet dans l'accueil
- Reprises de parquet dans la salle C007 au niveau de l'ancienne porte coulissante d'accès au placard technique
- Reprise de parquet dans le dégagement B au niveau de la butée de porte déplacée
- Reprise de parquet dans le dégagement C devant l'ouverture créée en façade

04.1.4 TRAITEMENT PARQUET

Les travaux comprennent la préparation, l'application d'un fond dur et d'un système de vitrification (vernis mat) sur parquet bois existant, y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition.

Support : Les zones présentant des défauts localisés (rayures profondes, taches, reprises ponctuelles) seront traitées avant application du système de finition.

Travaux préparatoires :

- Protection des ouvrages adjacents (plinthes, murs, menuiseries, équipements)
- Dépose éventuelle des barres de seuil existantes si nécessaire
- Ponçage mécanique du parquet en passes successives (gros, moyen, fin grain)
- Dépoussiérage soigneux par aspiration
- Rebouchage localisé si nécessaire avec mastic compatible bois

Fond dur :

- Application d'un fond dur spécifique parquet, compatible avec le système de vitrification
- Produit à base aqueuse ou solvantée, selon préconisations fabricant
- Application uniforme au rouleau ou spalter
- Séchage conforme aux prescriptions du fabricant avant vitrification

Vernis mat :

- Application de 2 à 3 couches de vernis mat vitrificateur pour parquet
- Vernis polyuréthane ou équivalent, haute résistance à l'abrasion
- Aspect : mat
- Égrenage intermédiaire entre couches
- Respect strict des temps de séchage et de recouvrement

Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

Localisation :

- Ensemble :

Suivant plans architecte :

- *Parquet de l'accueil*
- *Parquet du dégagement C*

04.1.5 CONDAMNATION PORTE EXISTANTE

Prévoir la condamnation d'une porte existante. La porte est maintenue en place (ouvrant et huisserie conservés), mais son usage est neutralisé par dépose de la quincaillerie de manœuvre.

Dépose de la béquille, de la rosace et du cylindre après fermeture.

Fourniture et pose d'une rosace aveugle.

Localisation :

- Ensemble :

Suivant plans architecte :

- *Porte existante donnant dans le placard de l'accueil*

04.1.6 MOULURES ET HABILLAGES

Prévoir la fourniture et pose des moulures, contre-chambranles et tous les habillages nécessaires compris toutes les sujétions de fixations, d'adaptations et assemblage à coupe d'onglet de façon à obtenir une finition soignée des ouvrages :

- * Blocs portes
- * Passage libre
- * Châssis
- * Couvre joints de dilatation verticaux et horizontaux
- * A chaque changement de nature de matériaux

Matériau : médium, finition à peindre par le lot peinture.

Localisation :

- Ensemble :

Suivant plans architecte :

- *Joint de dilatation vertical et horizontal*
- *Habillage de la porte vitrée de l'accueil*
- *Habillage autour des portes de la bagagerie et de l'espace technique*

Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES

04.1.7 POTEAU D'ABOUT DE CLOISON

Fourniture, pour pose au lot cloison, de poteau feuilluré en sapin traité 1er choix toute hauteur avec angles arrondis en recouvrement des têtes de cloisons.

Ensemble destiné à recevoir une peinture en finition.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- *Têtes de cloison libre*

04.1.8 CHASSIS VITRE BOIS FIXE

Fourniture et pose de châssis vitré intérieur en bois IROKO comprenant :

- Châssis vitré bois
- Cadre dormant feuilluré avec couvre joint en périphérie pour jonction avec les cloisons. Fixations à adapter en fonction du support et du mode pose.
- Remplissage par vitrage feuilleté ou plus selon les volumes avec parecloses de 15mm minimum et joint EPDM.
- Vitrage clair en partie haute et dépoli en partie basse suivant plans architecte.

Dimensions suivant plans architecte.

Finition prévue à lasurer à la charge du lot peinture.

Prévoir la fourniture et pose de bandes de visualisation adhésives conformes à la nouvelle réglementation handicapée pour les châssis toute hauteur.

Pose des châssis à la charge du présent lot.

Compris toutes sujétions de pose, fixations et finition.

NOTA :

- Les vitrages devront être sous certificat CEKAL

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- *Ensemble des châssis vitrés fixes de l'accueil*

04.1.9 CHASSIS VITRE BOIS COULISSANT

Fourniture et pose de châssis vitré intérieur en bois IROKO coulissant comprenant :

- Châssis vitré bois coulissant
- Cadre dormant feuilluré avec couvre joint en périphérie pour jonction avec les châssis fixes attenants. Fixations à adapter en fonction du support et du mode pose.
- Remplissage par simple vitrage feuilletés ou plus selon les volumes avec parecloses de 15mm minimum et joint EPDM.
- Vitrage clair.
- Dispositif de fermeture sécurisé avec cylindre des parties coulissantes.

Dimensions suivant plans architecte.

Finition prévue à lasurer à la charge du lot peinture.

Pose du châssis coulissant à la charge du présent lot.

Compris toutes sujétions de pose, fixations et finition.

NOTA :

- Les vitrages devront être sous certificat CEKAL

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- *Châssis coulissant intégré aux châssis fixes de l'accueil*

04.1.10 PLAFOND BOIS

Fourniture et pose d'un plafond en bois à peindre, isolé comprenant :

- Ossature porteuse réalisée en bois ou métal (profilés/chevrons), dimensionnée pour reprendre le poids propre des panneaux, de l'isolant et des équipements suspendus éventuels. Ossature fixée au support par équerres et/ou appuis adaptés au support. Entraxe des éléments d'ossature adapté à l'épaisseur et au format des panneaux, avec un maximum usuel de 400 à 600 mm, à valider selon note de calcul ou avis fabricant. Les systèmes de fixation seront de type visserie/chevillage appropriés à la nature du support (béton, bois, métal), avec protections anti-corrosion en milieu intérieur.
- 1 panneau de mélaminé M1 épaisseur 19mm en partie haute. Pose du panneau sur ossature par vissage.
- Laine minérale épaisseur 100mm entre les panneaux.
- 1 panneau en mélaminé épaisseur 19mm en partie vue. Pose du panneau sur ossature par vissage caché.

Masse surfacique du plafond d'environ 25kg/m².

Prévoir les découpes pour intégration des spots lumineux du CFO dans le panneau bas en mélaminé.

Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et fixation.

NOTA : Une pente du plafond sera à prévoir conformément aux plans et détails architecte.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Plafond au-dessus du complexe créé en châssis vitrés dans l'accueil (surface d'environ 3,5m², hauteur sous plafond bois 2m35)

04.1.11 ESTRADE BOIS

Fourniture et mise en œuvre d'une estrade en structure bois, type faux plancher, afin de mettre à niveau le sol entre l'intérieur et l'extérieur de la pièce.

Les travaux comprennent :

- Relevé des côtes et vérification des niveaux existants avant exécution
- Fourniture et mise en œuvre d'une ossature bois (lambourdes ou solives) traitée contre l'humidité et les insectes, adaptée à la hauteur de rattrapage
- Calage, réglage et fixation de l'ossature sur le support existant, avec interposition de bandes résilientes si nécessaire
- Mise en œuvre d'un plancher bois en panneaux (OSB 3 ou équivalent) d'épaisseur adaptée, posé sur l'ossature
- Découpes et réservations nécessaires au passage des réseaux existants
- Traitement soigné des rives et des abouts
- Mise à niveau précise avec le sol extérieur,
- Nettoyage du site après travaux

L'ouvrage devra garantir une bonne stabilité, sans flèche ni grincement.

L'estrade devra rester démontable si nécessaire pour accéder aux réseaux.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Bagagerie

04.1.12 PANNEAU BOIS VERTICAL

A partir de la porte existante déposée entre l'accueil et la salle C007, mise en œuvre d'un panneau bois vertical en IROKO dans la feuillure de l' huisserie conservée.

Compris toutes sujétions de découpes, fixations et mise en œuvre.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Au droit de la porte déposée entre l'accueil et la salle C007

04.1.13 CUISINE

Fourniture et pose d'une cuisine comprenant :

Meubles en partie basse :

- 1 espace sous évier de 80cm de largeur.
- 1 meuble sous plan de travail de 80cm de largeur en mélaminé + portes stratifiées.
- 1 espace de 30cm de largeur avec 1 panneau fixe stratifié en face avant pour cacher les évacuations d'eau et les ventilations de chute.
- 1 plan de travail postformé en panneau de particules stratifié d'épaisseur 38mm.
- 1 crédence d'environ 78cm de hauteur en stratifié.
- 1 contre-cloison en stratifié de la même hauteur que le plan de travail sur le mur du fond de la cuisine pour cacher les réseaux

Meubles en partie haute :

- 1 meuble pour intégration de 4 micro-ondes en mélaminé.

Les caissons seront parfaitement stables et rigides, posés sur pieds plastiques réglables en hauteur, avec jouées latérales, séparations verticales et fonds pris en feuillure.

Compris toutes les attaches et consoles métallique, ainsi que toutes les fixations cachées nécessaires.

Compris protection de ces ouvrages pendant le chantier et jusqu'à la réception des travaux.

Finition/teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme standard du fabricant.

NOTA :

- L'électroménager est à la charge du Maître d'Ouvrage.
- Tous les chants vus seront plaqués

Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES

- Prévoir un renfort au droit du ballon d'eau chaude qui sera installé sous les micro-ondes
- La découpe pour encastrement de l'évier dans le plan de travail est à la charge du présent lot ; Coordination à prévoir avec le plombier.

Localisation :

- Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Mobilier de l'espace cuisine

04.1.14 MEUBLE ETAGERES M1

Fourniture, fabrication et pose d'un meuble sur mesure en panneaux bois essence IROKO et stratifié blanc, conforme aux plans de principe de l'architecte, comprenant notamment :

Montants verticaux :

- Montants verticaux en panneaux bois essence IROKO dito existant, finition à lasurer à la charge du présent lot.

Dimensions :

- Largeur totale : 2200 mm
- Hauteur : 2470 mm
- Profondeur : 500 mm

Première moitié du meuble comprenant :

- double porte en stratifié blanc avec système de fermeture par clé + poignées
- une partie penderie avec tringle acier chromé
- une partie étagères sur taquets métalliques avec 3 niveaux d'étagères en stratifié blanc épaisseur 30mm, chant assorti
- 2 tablettes en partie haute
- panneau vertical de séparation entre la penderie et les étagères
- plinthe basse stratifiée blanche

Seconde moitié du meuble comprenant :

- une partie étagères sur taquets métalliques avec 5 niveaux d'étagères en stratifié blanc épaisseur 30mm, chant assorti
- panneau vertical de séparation entre la penderie et les étagères
- plinthe basse stratifiée blanche

Compris toutes sujétions de découpe, assemblage, ferrures, fixations invisibles, réglages et stabilisation.

Prévoir la protection des ouvrages jusqu'à la réception.

Compris toutes sujétions d'exécution, prises de cotes sur site, adaptation aux existants et parfaite finition.

NOTA : Les vantaux IROKO déposés ainsi que les panneaux IROKO stockés par la MOA seront réutilisés pour fabriquer le mobilier

Localisation :

- Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Accueil : Meuble M1

04.1.15 MEUBLE BUREAU B1

Fourniture, fabrication et pose d'un bureau sur mesure en panneaux bois essence IROKO et stratifié blanc, conforme aux plans de principe de l'architecte, comprenant notamment :

Structure :

- Structure en panneaux stratifiés blancs ép. 19 mm minimum, chants PVC assortis et panneaux essence IROKO. Finition à lasurer à la charge du présent lot.

Dimensions :

- Largeur totale : 2,35 m,
- Profondeur : 0,84 m,
- Hauteur variable suivant implantation sur marches existantes

Plan de travail :

- Plateau principal formant plan de travail stratifié blanc épaisseur 50mm

Elévation côté marches :

- Tablette supérieure rabattable stratifiée blanche avec système de supports coulissants, épaisseur 30mm
- Tablettes fixes stratifiées blanches, épaisseur 30mm
- Ferrures, quincailleries et mécanismes nécessaires au bon fonctionnement de la tablette rabattable

Compris toutes sujétions de découpe, assemblage, ferrures, fixations invisibles, réglages et stabilisation.

Prévoir la protection des ouvrages jusqu'à la réception.

Compris toutes sujétions d'exécution, prises de cotes sur site, adaptation aux existants et parfaite finition.

NOTA : Les vantaux IROKO déposés ainsi que les panneaux IROKO stockés par la MOA seront réutilisés pour fabriquer le mobilier

Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Accueil : Bureau B1

04.1.16 ETAGERE BOIS

Fourniture, fabrication et pose d'étagères en bois essence IROKO, comprenant notamment :

- Tablettes en bois massif iroko dito existant
- Dimensions suivant plans et relevés sur site
- Fixations invisibles par consoles métalliques encastrées ou taquets adaptés selon configuration ;

Compris toutes sujétions de découpe, assemblage, ferrures, fixations invisibles, réglages et stabilisation.

Compris toutes sujétions d'exécution, prises de cotes sur site, adaptation aux existants et parfaite finition.

NOTA : Les vantaux IROKO déposés ainsi que les panneaux IROKO stockés par la MOA seront réutilisés pour fabriquer le mobilier

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Accueil : Etagère au-dessus du radiateur existant conservé

04.1.17 MAIN COURANTE INTERIEURE SUR POTEAUX METALLIQUES

Fourniture et pose d'une main courante en bois diamètre 4cm.

Main courante fixée sur des poteaux verticaux en métal thermolaqué (RAL au choix de l'architecte) avec fixations par platine soudées de 110x110x10 mm chevillées par le dessus au sol.

Joint de finition périphérique entre les platines et le support.

La main courante dépassera de 1 giron au-delà de la première et de la dernière marche.

Nature des fixations à adapter en fonction du support.

Finition de la main courante destinée à recevoir une peinture de finition.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de fixations.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Main courante au niveau des 3 marches d'escalier de l'Accueil

04.1.18 TABLEAU D'AFFICHAGE

Fourniture et pose d'un tableau d'affichage avec porte (dimensions 520x680x40mm) type version standard de chez RENZ avec :

* Porte en tôle d'acier fortement revêtue et laquée (15/10ème) avec charnières multi-points invisibles, serrure 2 clés en Zamak traité sans chrome avec obturateur et capot plat inox (2 serrures).

* Vitre facilement interchangeable en Plexiglas de 40/10ème.

* Modèle avec composants interchangeables et recyclables.

* Traitement de surface et laquage écologique à base de poudre de résine polyester sans plomb de qualité automobile (couleur au choix dans le nuancier).

* Boîtier avec feuillure hydrofuge en tôle d'acier fortement revêtue et laquée de 10/10ème mm.

Compris toutes sujétions de fixations (nature à adapter en fonction du support) avec entretoises pour assurer l'étanchéité et la ventilation.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- 1 unité dans l'accueil

04.1.19 SIGNALÉTIQUE

Fourniture et pose d'une signalétique en relief conformément à la réglementation PMR

Matériaux : PVC gravé

* Signalétique des WC (pose uniquement, fourniture par le maître d'ouvrage)

* Signalétique de l'accueil

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Signalétique de l'ensemble du projet

04.1.20 NETTOYAGE DE CHANTIER

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet. Les déchets devront toujours être évacués tous les soirs.

L'entreprise devra impérativement inclure dans son offre un poste distinct incluant les prestations suivantes :

- * Le nettoyage au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux et au minimum une fois par semaine
- * L'évacuation de ses propres déblais et matériaux divers provenant des travaux de démolitions, des matériels de transport, d'emballage... jusqu'aux décharges agréées en ayant pris soin de réaliser un tri sélectif de ses déchets.
- * Le nettoyage, la réparation et la remise en état des ouvrages, installations, voiries, abords... qu'il a salis ou détériorés.
- * Après chaque intervention l'entreprise devra restituer ces zones de travail en parfait état de propreté, à l'entreprise suivante

En cas de non-exécution de ces prescriptions, le Maître d'œuvre se réserve le droit de faire effectuer les nettoyages ou travaux correspondants autant de fois qu'il sera nécessaire par une entreprise spécialisée. Les frais engendrés seront alors répercutés de plein droit à l'entreprise défaillante.

Localisation :

- Ensemble :

Pour l'ensemble des travaux à réaliser par le titulaire du présent lot pendant toute la durée du projet.